



Stratégies Méditerranéennes et Nationales de Développement Durable

Efficacité Énergétique et Énergie Renouvelable

Atelier régional

«Énergie et développement durable en
Méditerranée » - 29 et 30 mars 2007, Monaco

Recommandations

Plan Bleu

Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis

Mars 2007

Synthèse des recommandations : 6 points clefs

- Considérant que le développement énergétique de la Méditerranée doit contribuer au développement durable de la région en s'attachant notamment à renforcer la sécurité de l'approvisionnement, maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pollutions locale et régionales qui lui sont liées, permettre l'accès à l'énergie et aux services énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique,
- Estimant que ces défis sont étroitement articulés avec les défis socio-économiques et environnementaux et notamment le changement climatique auxquels sont également confrontés les pays méditerranéens,
- Considérant que la demande en énergie en Méditerranée devrait s'accroître de 415 Mtep entre 2005 et 2020 pour atteindre 1360 Mtep, que la région dispose d'un des potentiels d'ER le plus élevé du monde et que les pertes diverses dues aux transformations, au transport et aux différents usages pourraient atteindre 20 à 50% de l'énergie consommée selon les pays,
- Prenant en compte les décisions du Conseil européen de réaliser 20% d'économie d'énergie et 20% de part des ER dans la consommation d'énergie européenne à l'horizon 2020 ;
- Attachés à la mise en oeuvre de la convention de Barcelone et aux objectifs de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD),

Les participants à la réunion d'experts sur l'énergie et le développement durable, réunis à Monaco les 29 et 30 mars 2007 recommandent aux autorités politiques nationales des pays méditerranéens :

- d'inscrire, conformément aux orientations de la SMDD, l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et le développement des énergies renouvelables (ER) au rang de priorité stratégique nationales et décliner, en la matière et d'ici 2008, les objectifs arrêtés au plan régional en objectifs nationaux à la fois clairs, ambitieux, différenciés par secteurs et cadencés dans le temps.
- de mettre en place, d'ici 2010, un cadre institutionnel et réglementaire favorable au développement de l'URE et des ER et des stratégies de mobilisation des différents instruments et outils fiscaux, tarifaire, de marché disponibles selon une distribution adaptée aux contextes locaux et favorisant aussi bien les projets de dimension modeste que les projets industriels,
- de favoriser l'information du public sur les questions d'URE et d'ER en s'attachant notamment à développer des programmes d'éducation à l'environnement mettant l'accent sur ces questions, et de mettre en place des instruments permettant la participation effective des différentes catégories d'acteurs, notamment les femmes, à la prise de décision concernant l'URE et la promotion des ER.
- de soumettre à l'attention des partenaires publics et privés et notamment les bailleurs de fonds des projets d'URE et de promotion des ER en veillant à organiser la coordination de leurs interventions aux différentes échelles territoriales concernées.
- De mettre en place un système de suivi et d'évaluation des politiques et actions engagées en matière d'URE et d'ER en partageant et documentant les indicateurs pertinents développés par les organismes compétents, en particulier ceux retenus dans la SMDD.

- de renforcer la coopération régionale en matière d'URE et de promotion des ER en s'attachant notamment à mutualiser les capacités de recherche et d'évaluation et à partager les bonnes pratiques .

En outre, il est attendu du Plan Bleu que, en liaison avec ses partenaires, :

- il contribue à la collecte en matière énergétique d'une information claire, fiable, régulièrement actualisée et comparable entre pays,
- il poursuive ses travaux prospectifs dans le secteur de l'énergie en s'attachant à asseoir ses scénarios sur des hypothèses, notamment en matière économique, explicitées,
- d'analyser l'articulation entre changement climatique et question énergétique de manière plus approfondie en intégrant l'estimation du coût du changement climatique, des mesures d'adaptation et d'atténuation ;
- de rendre compte tous les deux ans des progrès enregistrés en matière d'ER et d'URE en Méditerranée en mettant en place et documentant des indicateurs partagés et pertinents établis selon des méthodologies éprouvées et de contribuer à mettre en place une plate forme d'échange de bonnes pratiques.